



**2ème RENCONTRE INTERNATIONALE DES COMMUNES SIGNATAIRES DE
LA CHARTE DE PARTENARIAT PELAGOS**

**Sassari, 22 juin 2023
COMPTE-RENDU**



Comune di Sassari

2^{ÈME} RENCONTRE INTERNATIONALE DES COMMUNES SIGNATAIRES DE LA

CHARTRE DE PARTENARIAT

Pelagos



Photo credit: Cima Research Foundation

Sommaire

Introduction	4
1. Ouverture des travaux	5
2. Introduction des travaux et présentation des propositions d'amélioration et d'harmonisation de la Charte de Partenariat Pelagos	6
3. Les initiatives vertueuses promues par les municipalités dans le cadre de la Charte de Partenariat Pelagos	7
4. Le rôle des Aires Marines Protégées et des Parcs Nationaux dans le soutien à la mise en œuvre de la Charte de Partenariat Pelagos : bonnes pratiques et synergies futures	9
5. La coopération transfrontalière soutient la Charte de Partenariat Pelagos : exemples et activités de collaboration à venir	10
6. Débat sur l'amélioration des contenus de la Charte de Partenariat Pelagos et sur l'harmonisation des procédures d'adhésion et de renouvellement	12
7. Conclusions	14
Annexe 1 - Suggestions proposées au cours de la rencontre	16



Introduction

La « 2ème Rencontre Internationale des Communes Signataires de la Charte de Partenariat Pelagos », organisée par le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos en collaboration avec la commune de Sassari, a eu lieu le 22 juin 2023 à Sassari (Italie). Cet évènement était prévu dans le cadre du Programme de travail 2022-2023 de l'Accord Pelagos (Actions B-12b2, A-4 et sous-actions correspondantes).

Le Programme de travail est disponible [ici](#).



Cet évènement représente une étape importante du processus de révision, de mise à jour et d'harmonisation de la Charte de Partenariat Pelagos, ainsi que des procédures prévues pour son adhésion, renouvellement et évaluation, tel que demandé par les Parties à l'Accord Pelagos via la résolution 8.11 (8ème Réunion des Parties, 15 et 16 décembre 2021, Rome). Il a été précédé par le lancement des travaux du Groupe de travail Gouvernance et par une consultation en ligne (24 mai 2023 - 14 juin 2023) s'adressant aux municipalités adhérentes à la Charte.

45 municipalités adhérentes à la Charte et 13 Aires Marines Protégées et Parcs Nationaux faisant partie de la zone du Sanctuaire Pelagos ont participé à la rencontre. Elles ont pu présenter leurs activités, mises en place selon les objectifs de l'accord, ainsi que leurs réflexions et leurs propositions concernant l'évolution de la Charte de partenariat grâce à un débat et à un tableau virtuel, qui leur a permis de réagir en temps réel pendant les présentations au moyen de post-it.

À la fin de la rencontre, les certificats d'adhésion à la Charte ont été remis aux communes présentes, tandis qu'ils seront transmis par la poste aux autres communes.

En fin de journée, le concert « Baleine et Contrebasse » a eu lieu, au cours duquel l'artiste Bernard Abeille a reproduit les vocalises des mammifères marins.

1. Ouverture des travaux

La rencontre a été inaugurée par les discours de bienvenue des personnalités présentes.

Monsieur **Ivano IAI**, avocat et professeur, Président du Conservatoire « Luigi Canepa » de Sassari, où a eu lieu la rencontre, a ouvert la séance avec son discours de bienvenue, soulignant l'importance du Conservatoire comme lieu choisi pour accueillir un événement qui parle de créatures marines liées aux sons de la mer et de sa mélodie, convaincu que le silence et le son, l'Homme et la Nature peuvent vivre ensemble en harmonie, lorsqu'ils composent de la musique, un langage universel capable de faire rencontrer les gens, de les faire communiquer et de les éduquer à l'écoute.

Dans son discours, Monsieur le professeur **Gian Vittorio CAMPUS**, Maire de Sassari, a remercié l'Accord Pelagos d'avoir choisi la ville de Sassari pour la rencontre, parmi les nombreuses candidatures reçues. Bien que Sassari ne soit pas une ville de tradition maritime, a-t-il souligné, elle s'intéresse fortement à la protection du milieu marin et au développement durable de l'économie bleue avec ses 50 km de côtes. Il a mis l'accent sur la nécessité de définir les actions de protection de l'environnement au niveau international, sans se limiter uniquement à l'administration locale, régionale ou nationale. Les différents niveaux devraient être impliqués et collaborer de façon responsable, grâce à une synergie capable d'inclure les personnes aussi. Aucune politique publique ne saurait être efficace sans l'appui adéquat de la population locale, des opérateurs économiques et des touristes qui bénéficient de la mer.

Monsieur **Marco PORCU**, Conseiller régional en charge de la Protection de l'environnement de la région autonome de la Sardaigne, a mis l'accent sur le concept de coopération entre pays sans lequel la protection de la mer est peu efficace, et il a particulièrement remercié l'Accord Pelagos pour avoir choisi la Sardaigne comme lieu de l'évènement. Une région pour laquelle, on le sait, la mer est une ressource fondamentale pour garantir une bonne qualité de vie de ses habitants en favorisant une approche de développement durable. Sur son territoire, la Sardaigne comprend 5 Aires Marines Protégées, 2 Parcs nationaux et 8 Parcs régionaux (dont la plupart côtiers). Il précise également que la Sardaigne a l'intention de promouvoir des actions en faveur de la lutte contre le plastique et les déchets marins, d'autant plus, précise-t-il, que la population sarde aussi peut contribuer à contrecarrer cette menace.

Monsieur **Oliviero MONTANARO**, Directeur général auprès du Ministère de l'environnement et de la Sécurité énergétique - Direction Générale Patrimoine naturel et Mer, Président de la Réunion des Parties à l'Accord Pelagos, a rappelé que la « Charte de Partenariat Pelagos », créée il y a 14 ans déjà, est devenue un instrument de coopération entre territoires transfrontaliers, considéré comme un modèle au niveau international, ayant prouvé les bénéfices concrets qu'il peut apporter (en matière d'information, de service, de participation) aux habitants des communes adhérentes, ainsi qu'aux touristes. Il souligne que la rencontre s'insère dans le cadre du processus de révision et de mise à jour de la « Charte de Partenariat Pelagos », et des procédures d'adhésion, de révision et d'évaluation des activités menées dans son domaine. Dans ce contexte, l'échange entre les municipalités et les Aires Marines Protégées est une étape fondamentale pour garantir l'évolution de la « Charte de Partenariat » et en faire un instrument de coopération de plus en plus efficace.

Madame **Costanza FAVILLI**, Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, a expliqué que la « Charte de Partenariat Pelagos » permet aux municipalités situées dans la zone du Sanctuaire de participer, concrètement et en fonction de leurs compétences, à la protection des mammifères marins et de leur habitat, et que, grâce à l'adhésion de nombreuses communes italiennes et françaises, les activités visant à atteindre les objectifs de l'accord se sont multipliées, et ont eu un rôle fondamental dans le processus de prise de conscience lié à la biodiversité extraordinaire qui peuple les eaux du Sanctuaire, ainsi que des menaces qui pèsent dessus. Elle a en outre ajouté que le processus en cours est parfaitement encadré dans l'approche définie par le Plan de gestion 2022-2027 de l'accord, qui considère l'inclusion, la transparence et la concertation entre acteurs comme des éléments fondamentaux du *modus operandi* de l'Accord Pelagos. Naturellement, cela s'applique également aux actions menées dans le cadre de la « Charte de Partenariat Pelagos ». L'objectif de l'évènement est de rédiger la version 2.0 de la nouvelle « Charte de Partenariat Pelagos », afin que son action soit de plus en plus efficace, concrète et à jour par rapport aux priorités établies par les Parties à l'Accord Pelagos.



2. Introduction des travaux et présentation des propositions d'amélioration et d'harmonisation de la Charte de Partenariat Pelagos

Monsieur **Luca SANTAROSSA**, consultant du Secrétariat permanent pour l'harmonisation et la mise à jour de la Charte de Partenariat Pelagos, a présenté les propositions d'amélioration et d'harmonisation de la Charte définies par le Groupe de travail sur la Gouvernance, et résultant de la consultation en ligne adressée aux municipalités adhérentes à la Charte [\[lien présentation\]](#).

Parmi les principaux aspects soulevés par cette consultation, citons les éléments suivants :

- D'après les municipalités adhérentes, il est nécessaire de :
 - Promouvoir et diffuser l'adhésion à la Charte, ainsi que l'existence du Sanctuaire Pelagos et les objectifs fixés par l'accord ;
 - Insister sur l'importance de faciliter l'intervention du personnel spécialisé et la transmission d'informations et de données en cas d'échouage de mammifères marins sur le territoire ;
 - Sensibiliser et former les opérateurs touristiques pour effectuer correctement les activités de *whale watching* (observation des baleines) ;
 - Faire référence aux objectifs de l'accord dans le domaine de l'aménagement du territoire pouvant avoir un impact sur le milieu marin côtier ;
- Une suggestion a été adressée aux autorités de l'Accord Pelagos afin que ce dernier puisse :
 - Mettre en place une communication efficace, grâce également à la diffusion de matériel d'information sur le territoire et de matériel de formation technique à l'attention des fonctionnaires municipaux ;

- Soutenir les initiatives de réseautage, au niveau national et transfrontalier, entre les municipalités adhérentes, et leur participation, autant que possible, aux projets auxquels l'accord prend part, ainsi qu'à sa gouvernance ;

Les municipalités ont suggéré d'instaurer une « Journée mondiale du Sanctuaire de Pelagos » et d'organiser des festivals de cinéma liés à la mer, et des événements ludiques et éducatifs s'adressant aussi aux touristes, afin qu'ils entrent en contact avec l'écosystème du Sanctuaire grâce à une expérience directe en mer.

Les municipalités italiennes ont d'ailleurs approuvé la possibilité d'allonger la validité de la Charte de deux à trois ans.

Il a, de plus, été fait référence aux points critiques suivants :

- Ressources humaines et/ou financières insuffisantes pour la mise en œuvre de la Charte de la part des municipalités ;
- Plus de soutien/contrôle/coordination nécessaires de la part des autorités de l'accord ;
- Échange de bonnes pratiques insuffisant entre les municipalités adhérentes ;
- Difficulté à interdire les courses de motonautisme sur le territoire français ;
- Difficulté à sensibiliser les touristes.

D'autres propositions faites par les municipalités sont reprises dans le rapport sur la consultation en ligne [[lien](#)].

3. Les initiatives vertueuses promues par les municipalités dans le cadre de la Charte de Partenariat Pelagos

La première session de la journée a permis à des municipalités adhérentes à la Charte de Partenariat Pelagos de présenter les initiatives vertueuses et les bonnes pratiques mises en place dans le cadre de la Charte au cours de ces dernières années.

Monsieur **Fabio DE PONTI**, Maire de Zoagli, a présenté les nombreuses actions de sensibilisation menées dans sa municipalité : « *Una classe in fondo al mare* » (Une classe au fond de la mer) et « *Il mare in piazza* » (La mer en ville), avec projection en streaming d'une vidéo en direct réalisée par un plongeur, « *Il mare in una lente* » (La mer à travers une loupe), activité de science citoyenne avec des élèves, nettoyage du fonds de la mer avec des plongeurs locaux. Il a de plus présenté une application de Réalité Augmentée qui reconnaît le périmètre du Sanctuaire grâce à la géolocalisation et y insère les espèces de mammifères marins et les menaces qui pèsent sur eux, en fournissant aussi des fiches techniques permettant d'en savoir plus, si besoin [[lien présentation](#)].

Madame **Marion CLEMENT**, Cheffe du Service Biodiversité et Mise en valeur du territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, a présenté les initiatives promues, axées en priorité sur deux thématiques : la qualité des eaux (douces et marines), et la mise en valeur des nombreux sites Natura2000 présents sur le territoire. En ce qui concerne la première thématique, les efforts se sont concentrés sur des programmes pédagogiques pour les écoles, en misant surtout à accompagner les leçons avec des expériences sur le terrain. Pour ce qui est de la deuxième thématique, de nombreux documentaires sur le milieu marin ont été réalisés à des fins de diffusion, et de nombreuses activités de recherche ont été lancées, grâce également au soutien du Parc national de Port-Cros.



Monsieur **Alessio LANDI**, Conseiller municipal en charge de l'environnement de San Vincenzo, a rappelé que sa ville a été la première municipalité italienne à signer la Charte de Partenariat Pelagos en 2012. La municipalité s'est engagée en mettant en place un des guichets d'information de l'Observatoire toscane de la Biodiversité (OTB). La présence de ce guichet d'information sur son territoire a encouragé la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, d'éducation, de formation technique, ainsi que la rédaction du dossier de candidature au « site Natura 2000 » du domaine maritime présent sur son territoire [\[lien présentation\]](#).

Madame **Federica PORCU**, Conseillère municipale en charge de l'environnement de La Maddalena, a présenté les nombreuses initiatives de sensibilisation promues par sa municipalité et destinées aux écoles, aux plaisanciers et aux touristes. Elle a, en outre, raconté comment l'échouage aux portes du Sanctuaire (Porto Cervo) d'un cachalot, dont l'estomac contenait de grandes quantités de déchets plastiques, et dont le squelette a été par la suite exposé au CEA de Caprera, a représenté un événement qui a suscité un vif débat et a renforcé considérablement la visibilité de la protection des cétacés. [\[lien présentation\]](#).

Madame **Coralie MEINESZ**, responsable de la protection du milieu marin de la Métropole Nice Côte d'Azur, a présenté les nombreuses initiatives d'éducation scolaire, les activités de suivi environnemental et les événements proposés sur son territoire. Elle a, de plus, rappelé que le fait d'avoir adhéré à la Charte en 2012 a contribué à renforcer le niveau de prise de conscience concernant la nécessité de protéger les ressources naturelles du territoire, encourageant d'ailleurs la création d'une Aire Marine Protégée sur le territoire de la Métropole [\[lien présentation\]](#).

4. Le rôle des Aires Marines Protégées et des Parcs Nationaux dans le soutien à la mise en œuvre de la Charte de Partenariat Pelagos : bonnes pratiques et synergies futures

Pendant la deuxième session de la journée, les Aires Marines Protégées et les Parcs Nationaux situés dans la zone du Sanctuaire Pelagos ont présenté les initiatives organisées pour atteindre les objectifs de l'Accord Pelagos et une réflexion a été faite sur le rôle éventuel à jouer afin de promouvoir la Charte de partenariat auprès des communes situées sur leur territoire.



Monsieur **François VICTOR**, Directeur adjoint du Parc national de Port-Cros, a présenté les tâches principales accomplies en qualité d'animateur de la Partie française de l'Accord Pelagos, dans le cadre des principaux domaines d'action suivants : recherche (plus de 60 études en matière de mammifères marins et de pressions anthropiques), gestion (définition de lignes directrices, par ex. sur l'immersion des carcasses de cétacés échoués) et sensibilisation (appui à toutes les initiatives des municipalités et des zones métropolitaines françaises adhérentes à la Charte).

Monsieur **Giampiero SAMMURI**, Président du Parc national de l'archipel toscan, a fait part de la toute récente observation d'un phoque moine dans la grotte de l'île de Capraia, grâce à l'installation d'une webcam, ce qui confirme la présence de cette espèce qui recommence lentement à fréquenter les eaux du Sanctuaire Pelagos. Dans les années à venir, il sera important, a-t-il souligné, de créer un « Centre d'interprétation des mammifères marins » à l'île d'Elbe, équipé de technologies à l'avant-garde, pour contribuer concrètement aux activités de sensibilisation en matière de protection des mammifères marins du Sanctuaire Pelagos.

Monsieur **Vittorio GAZALE**, Directeur du Parc national de l'Asinara, a présenté les activités réalisées par le parc dans le cadre des objectifs de la Charte de Partenariat Pelagos, retombant dans les macro domaines suivants : sensibilisation des principaux usagers de la mer (tout d'abord les pêcheurs) ; éducation environnementale dans les écoles des

communes du Golfe de l'Asinara ; suivi des cétacés via différentes techniques (par ex. photo-identification et identification bioacoustique). [[lien présentation](#)].

Monsieur **Jean-Michel CULIOLI**, responsable de l'Office de l'environnement de la Corse, a présenté les activités principales réalisées en synergie dans le cadre des objectifs de la Charte de Partenariat Pelagos, telles que, par exemple, de nombreuses études en matière d'interactions entre les cétacés et la pêche artisanale ; les occasions de coopération entre les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) situées dans la plus grande ASPIM du Sanctuaire Pelagos ; les actions d'information et de sensibilisation que les Aires Marines Protégées corses mènent sur les thématiques du ressort de l'accord. Il a également annoncé, afin d'encourager l'adhésion à la Charte de Partenariat Pelagos de la part des communes corses, qu'une nouvelle unité de personnel sera bientôt chargée de faciliter le développement du réseau dans la région.

Madame **Valentina CAPPANERA**, Cheffe de projet de l'Aire Marine Protégée de Portofino, a décrit les premières activités réalisées par le réseau des Aires Marines Protégées et Parcs Nationaux italiens situés dans la zone du Sanctuaire Pelagos. Ce réseau a mis en place des actions communes (par ex. nettoyage des fonds marins) et a l'intention de créer du matériel d'information et de diffusion pour sensibiliser les touristes et les plaisanciers dans les domaines de son ressort. Le réseau vise à dialoguer avec les Aires Marines Protégées, les Parcs nationaux français et monégasques, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, et souhaite contribuer à animer la Charte de partenariat avec les autorités nationales et à mettre en œuvre les activités que celles-ci mènent sur leur territoire. [[lien présentation](#)].

5. La coopération transfrontalière soutient la Charte de Partenariat Pelagos : exemples et activités de collaboration à venir

La troisième session de la journée s'est concentrée sur la coopération transfrontalière et a permis aux municipalités adhérentes à la Charte de Partenariat Pelagos et aux Aires Marines Protégées et Parcs Nationaux de présenter les actions promues au niveau transfrontalier, ainsi que celles qui pourraient être mises en place dans une approche collaborative à venir.

Cette session a exceptionnellement commencé par le discours du Commandant **Giorgio CASTRONUOVO**, Directeur du Département Maritime de la Sardaigne septentrionale. Il a tenu à souligner que cette institution est l'instrument opérationnel du Ministère de l'Environnement afin de protéger le milieu marin de grande valeur et qui, pour ce qui est de son ressort, comprend la présence de quatre Aires Marines Protégées, un Parc national et la Réserve des Bouches de Bonifacio, dont la gestion est confiée à l'Italie et à la France. Le Commandant a ensuite ajouté que l'objectif de sa mission est de léguer aux générations futures un environnement protégé, et, la création du Sanctuaire Pelagos représente une expérience modèle et une source d'inspiration pour la population locale et pour les experts en la matière.



Monsieur **Jean-Michel CULIOLI**, responsable de l'Office de l'environnement de la Corse, a présenté les premières activités réalisées dans le cadre de la coopération entre les principales Aires Marines Protégées situées dans les Bouches de Bonifacio, c'est-à-dire la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, le Parc national de l'archipel de la Maddalena et le Parc national de l'Asinara. Cette région est unique, non seulement du point de vue biogéographique, mais également culturel, et il lui faut une approche commune ; c'est pourquoi les premières activités se sont concentrées sur l'analyse des principaux aspects critiques en commun, tels que le trafic maritime commercial et le phénomène de l'*overcrowding* (encombrement), l'été. Au bout de plusieurs années de coopération, les trois institutions demandent avec conviction la création d'une zone protégée internationale.

Monsieur **Vittorio GAZALE**, Directeur du Parc national de l'Asinara, est revenu sur les principales étapes de cette coopération croissante : en 2012, la coopération prend la forme d'un groupe européen de coopération territoriale qui s'occupe de suivi environnemental, planification énergétique, planification et gestion du trafic maritime ; par la suite, de nombreux projets internationaux sont financés, dont plusieurs par le programme Interreg « Italie-France Maritime » concernant les thématiques susmentionnées, et la planification et la gestion des Aires Marines Protégées [[lien présentation](#)].

Monsieur **Giulio PLASTINA**, Directeur du Parc national de l'archipel de La Maddalena, a approfondi quelques thématiques spécifiques, comme la coordination nécessaire entre les différentes réglementations des Aires Marines Protégées (par ex. en matière de bateaux de plaisance), le haut risque d'incidents maritimes dû au passage de plus de 8 500 navires par an (dont la quasi-totalité ne fait pas usage de pilote local à bord) et l'activité intense des navires de pêche provenant d'autres régions.

Madame **Laurence NAVALESI**, Conseillère municipale de la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur en charge des relations transfrontalières, a décrit l'action de coopération transfrontalière principale menée courant 2023, visant à poursuivre un échange et une collaboration mis en place à l'occasion de la « 1ère Journée ASPIM », organisée par le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos. Il s'agit d'un programme d'éducation pour les écoles primaires auquel trois classes de Nice, Monaco et Sanremo ont participé. Cette initiative d'éducation environnementale sur les thématiques de préservation des écosystèmes marins s'est déroulée avec six ateliers thématiques différents, très appréciés par les

étudiants et par les enseignants. L'édition 2023 a eu lieu à Nice, celle de 2024 aura lieu à Monaco, et enfin, en 2025, on sera de nouveau à Nice, lors de la conférence des Nations Unies sur les océans [[lien présentation](#)].

Madame Daniela **NOCCIOLINI**, Cheffe de l'Office du Bâtiment et des Travaux Publics et des politiques environnementales de Scarlino, n'a malheureusement pas pu se connecter à l'évènement à cause d'un empêchement de dernière minute. Vous trouverez son discours [ici](#).

Monsieur **Jean-Christophe MARTIN**, Chef du Service Milieu Marin de la communauté d'agglomération de la Riviera française et responsable de la gestion du site Natura 2000 Cap Martin, a attiré l'attention sur la spécificité de ce territoire, dans lequel se situe une Aire Marine Protégée française côtoyant une Aire Marine Protégée italienne avec des écosystèmes et des menaces quasiment identiques, mais des systèmes de gouvernance et des réglementations différents. Il a ensuite expliqué qu'un projet est en cours (financé par le Programme Interreg Maritime) grâce auquel sont mis en place une planification conjointe des activités maritimes, un système de surveillance commun et un instrument de gouvernance partagé, ainsi que des actions spécifiques de communication et de sensibilisation dans les deux aires concernées [[lien présentation](#)].



6. Débat sur l'amélioration des contenus de la Charte de Partenariat Pelagos et sur l'harmonisation des procédures d'adhésion et de renouvellement

Au terme des sessions de travail susmentionnées de façon détaillée, Madame **Costanza FAVILLI**, Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, a introduit la dernière session en rappelant qu'il est nécessaire de transformer ce qui a été dit et présenté en principes et objectifs partagés qui puissent contribuer à la mise à jour de la Charte de Partenariat Pelagos,

à l'harmonisation des processus d'adhésion, d'évaluation et de renouvellement, et enfin jeter les bases pour des actions futures à court et à moyen terme.

Monsieur **Florian EXPERT**, Point focal national pour la France, a mis en exergue la forte adhésion des municipalités françaises à la Charte de Partenariat Pelagos et a souligné la nécessité d'une mise à jour de la Charte, mais sans influencer une des particularités qui en ont fait un succès, c'est-à-dire sa flexibilité par rapport aux contextes territoriaux spécifiques de chaque municipalité. Il a également rappelé le caractère « incitatif » de la Charte, qui représente un de ses atouts, et permet ainsi de garantir aux municipalités adhérentes une vaste gamme de niveaux d'engagement différents.

Monsieur **Luca SANTAROSSA**, consultant du Secrétariat permanent pour l'harmonisation et la mise à jour de la Charte de Partenariat Pelagos, a ensuite présenté les éléments principaux pour améliorer la Charte de partenariat Pelagos à l'avenir, résultant de la rencontre et des post-it postés sur un tableau en ligne au cours de l'évènement avec les commentaires des représentants des municipalités (Annexe 1).

En particulier, il en résulte six objectifs spécifiques :

1. Autorité de la Charte : il est nécessaire que l'action des municipalités s'aligne étroitement au plan d'action de l'Accord Pelagos et qu'il y ait plus de suivi et d'appui de la part de l'accord quant à la mise en œuvre de la Charte par les municipalités ;
2. Coordination et réseautage entre municipalités adhérentes lors de l'organisation des événements et lors des activités de communication, en vue d'échanges de bonnes pratiques et de la définition d'actions communes ;
3. Synergies entre le monde de la recherche et les collectivités territoriales : ces dernières peuvent bénéficier de l'activité scientifique et y contribuer également. De la même manière, travailler avec l'appui de la population locale et des institutions locales est un grand avantage pour les instituts de recherche ;
4. Sensibilisation « vive » : tisser des liens entre la population locale et les touristes et le patrimoine naturel que l'accord protège (les mammifères marins et leur habitat) grâce à des activités « expérience » ;
5. Accès aux financements : les municipalités adhérentes demandent si l'adhésion à la Charte permet d'avoir accès plus facilement aux fonds publics ;
6. Coopération et coordination entre les municipalités et l'Accord Pelagos : activités bidirectionnelles à promouvoir surtout en matière de communication externe, projets, participation des municipalités adhérentes, mécanismes de gouvernance de l'Accord Pelagos.

Monsieur **Luca SANTAROSSA** a conclu son intervention en citant deux problématiques mentionnées pendant la consultation publique en ligne :

1. Comment les municipalités adhérentes à la Charte peuvent-elles contribuer à réduire les déchets plastiques, en particulier les plastiques flottants ?

Madame **Rita LIMBANIA VALLEBELLA**, Maire de Stintino, a décrit l'expérience du nettoyage des fonds marins que le conseil municipal a promu grâce à la participation de bénévoles et de plongeurs professionnels qui y ont pris part gratuitement.

Monsieur **Oliviero MONTANARO**, Directeur Général auprès du Ministère de l'Environnement et de la Sécurité énergétique - Direction Générale Patrimoine naturel et Mer, Président de la Réunion des Parties à l'Accord Pelagos, a rappelé que les déchets plastiques se distinguent selon trois types différents : les plastiques flottants, les débris plastiques dans les fonds marins et ceux échoués sur les côtes. Il a d'ailleurs précisé que la loi dite « *Salva mare* » tient compte des deux premières typologies de plastique, et fournit des indications précises sur comment l'éliminer et le classer, afin de remplir correctement la base de données nationale. Il a de plus mentionné deux mesures facilement applicables : inciter à n'utiliser aucun sac jetable dans les commerces (surtout dans les grandes surfaces et les supermarchés), et installer, surtout dans les établissements balnéaires, des distributeurs d'eau potable pour remplir les bouteilles d'eau.

Monsieur **Fabio DE PONTI**, Maire de Zoagli, a mis l'accent sur l'importance de la prévention, c'est-à-dire la réduction des déchets de plastique dans l'environnement (conformément aux objectifs de l'Agenda 2030) et a indiqué

la possibilité de placer des compacteurs dans le territoire municipal pour récupérer les bouteilles en plastique PET sans aucun frais en rejoignant des consortiums de récupération tels que CoRiPet, comme cela a été réalisé dans la municipalité de Zoagli.

Madame **Marge CANNAS**, Directrice du Service Environnement de Sassari, a mis l'accent sur le concept de prévention, en soulignant l'importance des actions intégrées, comme par exemple utiliser des éco compacteurs et mettre en place des initiatives de sensibilisation dans les écoles.

2. Comment garantir la mise en œuvre continue de la Charte suite au changement de la donne politique dans une municipalité, ou lorsque le fonctionnaire chargé du dossier quitte son poste ?

Monsieur **Fabio DE PONTI**, Maire de Zoagli, a affirmé que lorsque les résultats de la mise en œuvre de la Charte sont positifs et utiles à la population locale, le conseil municipal entrant peut difficilement annuler l'engagement pris auparavant, et à ce propos, il met l'accent sur l'importance d'imposer la mise en œuvre d'un nombre minimum d'activités à toutes les communes adhérentes à la Charte de Partenariat Pelagos.

Monsieur **Alessio LANDI**, Conseiller municipal en charge de l'environnement de San Vincenzo, a souligné qu'un conseil municipal est censé travailler à long terme, tracer un chemin à suivre, et par conséquent, si celui-ci est partagé par les minorités politiques aussi, la nouvelle donne politique devrait poursuivre le travail en ce sens.

Monsieur **François VICTOR**, Directeur adjoint du Parc national de Port-Cros, a souligné le rôle décisif que les populations locales et les différents acteurs peuvent jouer en ce sens, lorsqu'ils considèrent que l'adhésion à la Charte est une action efficace et nécessaire.

Monsieur **Antonio SASSU**, Conseiller municipal en charge de l'environnement de Sassari, a mis l'accent sur le rôle fondamental des fonctionnaires municipaux afin de sensibiliser le conseil municipal entrant.

7. Conclusions

La « 2ème Rencontre Internationale des Communes Signataires de la Charte de Partenariat Pelagos » a permis à l'Accord Pelagos de compter sur une bonne participation des municipalités adhérentes et sur des débats approfondis et détaillés sur les propositions principales de mise à jour de la Charte et d'harmonisation du processus d'adhésion, d'évaluation et de renouvellement.

Pendant la rencontre, un consensus général a vu le jour sur les points suivants [\[lien présentation\]](#) :

1. La Charte de Partenariat Pelagos est un instrument de participation et de coopération ayant démontré son importance et son efficacité, grâce à la forte adhésion des municipalités côtières et aux activités réalisées (voir § n° 3, 4 et 5) ;
2. Au bout de 14 ans de mise en œuvre de la Charte, l'analyse effectuée a mis en exergue ses points forts (flexibilité, bénéfices en termes de visibilité, encouragement à la coopération, etc.), ses points faibles (performances très variables, résultats difficiles à mesurer, processus différents d'évaluation des activités réalisées, etc.), ainsi que les opportunités et les nouveaux défis à relever (voir § n° 2) ;
3. Les éléments d'amélioration principaux et les nouveaux domaines de son ressort à prendre en compte, en fonction des résultats de la consultation en ligne (voir § n° 2), et des débats pendant la rencontre (voir § n° 6), sont les suivants :
 - Innovation dans les activités de sensibilisation afin d'encourager les populations locales à approfondir leurs connaissances et à accroître leur volonté de défendre les mammifères marins qui peuplent le Sanctuaire ; Cela pourrait être facilité par l'opportunité de vivre des expériences au contact de la biodiversité marine du Sanctuaire ;
 - Renforcement de la coopération, en exploitant tout son potentiel, entre municipalités, Aires Marines Protégées et Parcs Nationaux, monde de la recherche, Accord Pelagos et acteurs locaux ;
 - Approfondir la problématique des ressources (humaines et financières) ;

- Renforcement de la crédibilité de la Charte en alignant les activités des municipalités et les objectifs du plan d'action de l'Accord Pelagos, ainsi qu'un plus grand appui et suivi en matière de leur mise en œuvre de la part de l'autorité nationale ;
- Participation des municipalités à la gouvernance de l'Accord Pelagos.

Les prochaines étapes prévues dans le processus de révision et de mise à jour de la Charte de Partenariat Pelagos sont les suivantes :

- Rédaction d'une nouvelle version de la Charte de Partenariat Pelagos ;
- Évaluation de cette version par le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos ;
- Présentation, évaluation et adoption éventuelle par la 9ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos de la Charte de Partenariat mise à jour, accompagnée d'un nouveau règlement et d'une grille de notation à jour ;
- Mise à jour de l'adhésion des communes à la nouvelle version de la Charte ;
- Définition d'un plan d'action spécifique pour la mise en œuvre de la Charte à jour ;
- Développement d'une coopération entre les Aires Marines Protégées et les Parcs Nationaux dans la zone du Sanctuaire pour définir des actions de soutien à la Charte.

Annexe 1 - Suggestions proposées au cours de la rencontre

« Présentation des propositions d'extension et d'harmonisation de la Charte de Partenariat Pelagos »
"Presentazione delle proposte di estensione e armonizzazione della Carta di Partenariato Pelagos"

Adesione e rinnovo della Carta di Partenariato Adhésion et renouvellement de la Charte de Partenariat	Impegni dei Comuni firmatari Engagement des Communes signataires	Impegni dell'Accordo Pelagos Engagement de l'Accord Pelagos	Validità della Carta di Partenariato Validité de la Charte de Partenariat
<p>Adesione estesa anche a Comuni non limitrofi o costieri. Comune di Vallecrosia-Consigliere Enrico Amalberti</p> <p>Rinnovo della Carta ogni 3 anni ed incontri ogni anno. Enrico Amalberti, Consigliere Comune di Vallecrosia</p> <p>Un tot minimo di eventi/attività nel periodo richiesto per dimostrare impegno del comune e avere maggiore omogeneità - Imperia</p> <p>Rinnovo della Carta ogni 3 anni e incontri dopo 1 anno e mezzo. Comune di Pietrassanta (LU)</p> <p>Trasformare i valori e gli obiettivi della Carta in potenzialità economiche legate al turismo consapevole e sostenibile. Gianluca Mureddu Parco Nazionale La Maddalena</p> <p>Creazione di un minimo di interventi/progetti per anno con tema Santuario Pelagos. Alessio Landi comune di San Vincenzo</p>	<p>Inserimento della conoscenza a tutti della Carta e dei servizi di protezione costiera, mare e sponde con associazioni del luogo (comitati natanti, tennis, circoli turistico) e l'Ente turistico della Comune di Vallecrosia</p> <p>Difesa del territorio Pelagos. Enrico Amalberti, Consigliere del Comune di Vallecrosia.</p> <p>Impegno da parte del Comune di Pietrassanta (LU) a intensificare i controlli sulla qualità delle acque in particolare su quelle provenienti da fiumi e torrenti, intraprendere eventuali azioni per il loro miglioramento.</p> <p>Collaborazione con enti di ricerca e associazioni del territorio per aumentare le proposte di attività e di eventi per maggior sensibilizzazione. Comune Imperia</p> <p>Lutte contre la pollution sonore et dérangement sur les espaces côtiers</p> <p>impegno del Comune di Ceriale(SV)ad entrare nell'ottica di Plastic Free con una lente di ingrandimento sugli operatori economici</p> <p>migliorare la capacità dei comuni di coinvolgere gli stakeholders</p> <p>installare un compattatore di recupero bottiglie in PET per rispettare i termini di rPET nei comuni firmatari</p> <p>disciplinare arenili dei comuni balneari basata anche su tutela degli habitat costieri e marini con particolare attenzione della sostenibilità ambientale anche in funzione della carta firmata del Santuario dei Cetacei. Alessio Landi Comune di San Vincenzo</p> <p>obbligo di rispetto della normativa del recupero della RSU del 65% per poter essere un comune firmatario (Fabio De Ponti -Zoagli)</p>	<p>Maggiore partecipazione dei Comuni firmatari con brainstorming e tavoli di confronto periodico (almeno una volta ogni 6 mesi). Enrico Amalberti, Consigliere del Comune di Vallecrosia</p> <p>Coaggregazione e coesione dei tavoli di confronto con la partecipazione di giuristi attivi nel diritto internazionale e nel diritto comunitario. la M.O.T., il C.N.R. e Centri di ricerca come Science PO di Mentone. Enrico Amalberti, Consigliere comunale del Comune di Vallecrosia, avvocato di diritto internazionale e di transfrontaliero</p> <p>creare protocolli strumenti condivisi e unificati per coinvolgere le categorie produttive (pescatori, attività nautiche) nell'ottica di collaborazione con le finalità Pelagos avendo un effettivo vantaggio competitivo o di immagine. Gianluca Mureddu Parco Nazionale La Maddalena</p> <p>istituzione della giornata internazionale Pelagos da tenersi annualmente</p> <p>istituzione di una rete regionale dei comuni pelagos per migliorare il coordinamento e la sinergia delle varie azioni.</p>	<p>ogni 3 anni rinnovabile se il Comune firmatario dimostra di essere parte attiva. Enrico Amalberti, Consigliere Comune di Vallecrosia</p> <p>renouvellement sur la base d'indicateurs, évaluation de la mise en oeuvre de la charte sur la commune (Florent Expert PFN Pelagos France)</p> <p>supporto di Pelagos su problemi tecnico - ambientali che comunque sono inerenti al Santuario dei Cetacei e ecosistemi marini. Alessio Landi Comune di San Vincenzo</p> <p>Valutare la possibilità di indicare, nella Carta Pelagos, interventi mirati da realizzare per conseguire gli obiettivi dell'accordo Pelagos. Comune di Pietrassanta (LU)</p>